

(nés à Boom les 10. 18. 93.)
Ruyssen DEN. TRANS.
Pierre, François

sergent n. B. d. C. 4^e de ligne 1^{er} B^{an} M^o 59324
A D le 29-9-18 à Moorslede (rig. décès 2^e D. A.) Mdu
à Moorslede, n. 863 - de la tombe - Secteur IV
le 2-10-18 (rig. décès 2^e D. A.) (E. B. 1300)
Le 19 et 23 exh. et réun. au c. m. d. Bouthulot TA 36

E/6484
Acte de décès existe (jugement)
Mdu 0.61) 62024 le 15-6-20 dem. c. a d.

E 6484^a du 29-6-20 au 7^e l. - Questions.
E 6484^b du 29-6-20 au 9^e m. id. fiche.

q. m. - 7^e de ligne 2-7-20 fiche en retour.

E.C. 22923-12-7-20 à Mdu c. d. pas dressé.
Donne lieu et dat du t. lieu X, et n. 6.

4^e l. 3738 du 9-7-20 - questions en retour.

E. 6484^c du 26-7-20 au 9^e m. 7^e ligne : dem. c. d.

9^e m. 4^e ligne du 6-8-20 : envoi copie c. d.

E.C. 22123 du 3-11-20 à Mdu ad pas dressé.
Donne lieu d'X et n. 6. et Transm. c. d.

M. Rypens, l. 10. 21, dem. lieu d'x. (E)

E: 6484² - 7. 11. 21. à M^r H. Rypens. Boom
env. flay indiq^t l'empl^t ou M^{re} est q.

4^e l. E/66. 3005 du 8. 4. 21 env: liste donnant
ren^t conec^t mil^{re} (B)

R. 7 103² du 11. 12. 21 à M^{du} Cromm;
Jossier, constitué, en vue, de recevoir
la déclaration, judiciaire, du T,
Cd a été transmis le 3. 11. 20 sous n^o: 62 442

M^r H. Rypens Grevelenberg n^o: 55 Boom, l.
18. 2. 20. dem. Baumf. (B. 61)

S. E. 717 le 2. 2. 23 au S. IV transm en commu-
nicat^o lettre de M^r Rypens et dem. si conforme-
ment au paragraphe C de l'instruct. n^o: 19, la
lettre recommandée a été envoyée à la famille.
Eventuellement quelle a été la resp^o de celle-ci.

S. IV n^o: 101 le 22. 2. 23 déclare avoir transm. la lettre
recommandée du paragraphe C des instruct. n^o: 19 et
dont copie joint. Cette lettre est adressée à l'éd^o
cal de Boom, le défunt et père depuis le 22. 9. 20
La famille n'avait donc pas droit à la restitut^o ant.

Ruypens, Pierre, Francois
Serg. m. 12. 71. m. 59.324

demande n. ét. parvenue avant l'ouvert. de
la fosse. En ret. lettre transm. (B.F.)

L. N. n. 702 - 20-1-23 - mil. mis en cercueil de bois
blanc en présence de la famille (E) et R.

B.F. 874 le 3-3-23 à M. Ruypens. Le corps ne peut plus
être restitué aux frais de l'État.

L. N. n. 2321 le 19-7-23 env. fiche de mutat. (B.C.)

R.S. 3280 / 1-1-23 à M. Ruypens, Hercklenberg, 33, Boom,
m. à été env. et transféré.

Mdn. 001 185448 le 14-12-23 le jugem. déclarat. de t. a été
rendu le 30-6-23 par le tribunal d'Anvers et transce.
d. les req. G.C. de Boom (B.C.)

L. II n. 1043 / G. 5-24, G.N. d. env. n. 411 (B.C.)

B.F. 12667. 31-1-25 M. Ruypens - Succ. par Bourgm.

B.F. 12668. 31-1-25 Boom. Succ. se remettre.

Boom. 4-2-25. inv. en subs. (B.S.)

